

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Nassandres (commune déléguée de la commune nouvelle de Nassandres-sur-Risle)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 2 mai 2019, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Nassandres portant sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles.

Le Président de séance,

Rik Vandererven